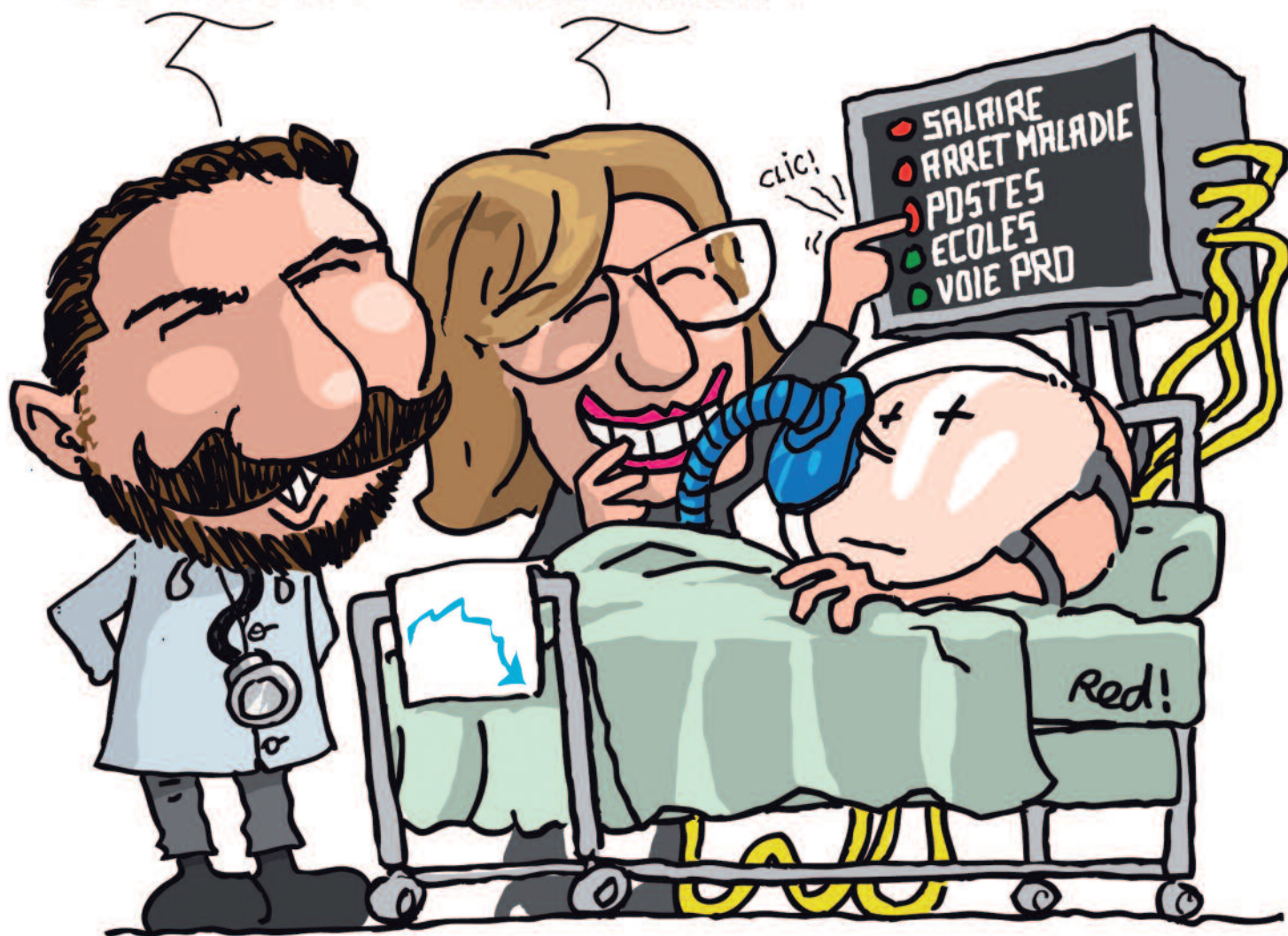


DÉCEMBRE 2024 • n° 143

*Pour la voie  
pro, pour les  
personnels*

COMMENT  
IL VA AUJOURD'HUI  
NOTRE  
ABSENTÉÏSTE ?

AUJOURD'HUI  
ON LE DÉBRANCHE  
L'ABSENTÉÏSTE !



## AGISSONS ET STOPPONS-LES !

BUDGET ET RÉFORMES  
**LA VOIE PRO  
DÉSHABILLÉE**

P.4

COUPES BUDGÉTAIRES  
**QUELS EFFETS  
SUR LA  
JEUNESSE ?**

DOSSIER P.7

ÉCOLES DE PRODUCTION  
**ÉCULÉES,  
COÛTEUSES,  
INEFFICACES**

P.12

LIBERTÉ D'EXPRESSION  
**LAÏCITÉ,  
NEUTRALITÉ, DROIT  
DE RÉSERVE ?**

P.15

## DYSFONCTIONNEMENTS À LA PRÉVERT

Au LP Jacques Prévert de Versailles, la rentrée scolaire a connu de nombreux déboires : à la première semaine sans emplois du temps se sont ajoutées des difficultés liées à l'organisation administrative, au manque de moyens, à la sécurité des personnels et à leurs conditions de travail, ainsi qu'au pilotage de la vie scolaire.

Dans ce contexte, des personnels ont utilisé les leviers syndicaux (HMIS, grève locale, audience auprès de la DSDEN) pour organiser une plateforme de revendications portant sur les conditions d'apprentissage des élèves mais aussi sur l'amélioration de l'exercice des métiers des personnels.

Le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU locaux, engagés aux côtés des collègues, ont obtenu une intervention immédiate de la DSDEN qui a abouti à une consolidation de la direction, des recrutements sur les postes non pourvus en enseignement professionnel et un renforcement des personnels de la vie scolaire pour laquelle est également prévu un aménagement du bâti.

À la faveur de cette action syndicale qui a créé une cohésion au sein des équipes, une liste syndicale « FSU » a été élue au conseil d'administration. La lutte syndicale se poursuit désormais dans les instances pour la mise en œuvre de l'organisation pédagogique et éducative de l'établissement. ■

**Abdou FAYE**  
Académie de Versailles

## DANS L' AISNE : ÇA SUFFIT, À CHACUN SON MÉTIER !

Le 15 octobre dernier, les personnels du lycée Jean de La Fontaine à Château-Thierry (02) se sont rassemblés devant leur établissement afin d'alerter le Recteur sur les fâcheuses répercussions qu'entraînent les postes d'enseignant-es et d'infirmières non pourvus depuis la rentrée. Nombre de collègues parent tant bien que mal à ces carences, bien que cela ne soit pas leur rôle. L'épuisement est croissant, ils et elles sont mis-es en danger. C'est à l'institution de faire son travail : les personnels souhaitent simplement accomplir leurs missions sereinement pour le bien-être de toutes et tous. Les représentant-es du SNUEP-FSU surveilleront de très près les réponses apportées à la suite de cette mobilisation. ■

**Sylvie CROZE**  
Académie d'Amiens

AIX-MARSEILLE

# ALERTE LANÇÉE SUR LA NOUVELLE TERMINALE BAC PRO

**Dès janvier 2024, le SNUEP-FSU avait tiré le signal d'alarme contre le « parcours différencié » et l'avancée des examens en mai. G. Attal est passé en force. Sur le terrain, des collègues se mobilisent, comme dans un lycée de l'académie d'Aix-Marseille. Récit.**



© Nicolas Voisin

Dès la pré-rentrée, les correspondants locaux du SNUEP-FSU ont fait remonter la consternation générale régnant dans les salles des profs : injustice du « tri sélectif » à faire parmi les élèves, sentiment d'impréparation dans l'organisation des épreuves avancées au mois de mai et des tâches à accomplir par les équipes.

C'est à la SEP Adam de Craonne, à Salon (13), que les choses ont pris forme. Lors d'une réunion parents-profs organisée fin septembre, le calendrier

de terminale a été présenté, provoquant la stupeur, notamment chez les parents d'élèves. L'argumentaire SNUEP-FSU a alors inspiré une « lettre ouverte à la Ministre », signée en quelques jours par la quasi-totalité de l'équipe des PLP de Craonne.

Cette lettre se conclut par « *Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, vous avez le pouvoir d'éviter ce désastre en annulant cette réforme. Il en est encore temps, et nous serons capables de rectifier rapidement un calendrier sur des bases plus cohérentes, plus justes et plus solides.* »

À partir du 1<sup>er</sup> octobre, le SNUEP-FSU a diffusé la lettre ouverte aux 2 500 PLP de l'académie. Plus de 900 collègues l'ont signée, débordant largement les limites de l'académie.

Elle a été déposée le 17 octobre à la DSDEN de Marseille pour être remise à la Ministre. « *Nous sommes des lanceurs d'alerte... Vont-ils nous entendre à Paris ?* » s'est demandé un des militants SNUEP-FSU présent à ce rassemblement.

Affaire à suivre... ■

**Nicolas VOISIN**  
Co-secrétaire académique,  
SNUEP-FSU Aix-Marseille



## SOMMAIRE

## VIE SYNDICALE ..... P2

Aix-Marseille : alerte lancée sur la nouvelle terminale bac pro / Dysfonctionnements à la Prévart / Dans l'Aisne

## ÉDITO ..... P3

## ACTUALITÉS ..... P4 À 6

Budget et réformes : la voie pro déshabillée / Groupes de besoins en LP / DNB couperet pour tarifier les bacs pros / Action nécessaire dans les GRETA / Budget 2025 : retraité-es et malades passent à la caisse / Les retraité-es dans l'action

## DOSSIER ..... P7 À 11

Coups budgétaires : quels effets sur la jeunesse ?

## POLITIQUES ÉDUCATIVES ..... P12 &amp; 13

Écoles de production : éculées, coûteuses, inefficaces / Lutte contre le décrochage à Marseille / Un bilan Parcoursup 2024 trompeur

## MÉTIERS ..... P14

Égalité professionnelle : timides avancées / Postes non pourvus, postes supprimés ! / PoP : anatomie d'un fiasco

## GRAND ANGLE ..... P15

Laïcité, neutralité, droit de réserve ? / Financement de l'école privée / Ce que n'est pas la laïcité



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

**Directeur de la publication :** Axel Benoist

**Collaboratif :** F. Allègre, P. Bernard, M. Billaux, E. Jalade, E. Mouazan, L. Ruault, L. Toussaint, L. Trublereau..

**Crédits photo :** A. Benoist, P. Bernard, S. Bontoux, M.-C. Guérin, Red, N. Voisin.

**PAO :** Studio Sevillanes

**N° CP :** 1228 S 05844

**ISSN :** 2800-8448 - 1 €

**Régie publicitaire :** Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

**Imprimerie :** Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

**Encart :** Bulletin d'adhésion

SALAIRES GELÉS, ACCUSATION D'ABSENTÉISME,  
SUPPRESSIONS DE POSTES...

# FACE AUX ATTAQUES, RIPOSTONS ENSEMBLE



La cure d'austérité se poursuit avec des annonces toujours plus méprisantes et plus punitives envers les fonctionnaires et des mesures toujours plus inquiétantes pour l'enseignement professionnel en particulier.

Les annonces de G. Kasbarian, ministre de la Fonction publique, approuvées par la ministre de l'Éducation nationale A. Genetet, suscitent une colère légitime chez les personnels : réduction des droits en arrêt maladie, gel du point d'indice, suppression de la GIPA, retraité-es

méprisé-es... Le gouvernement Barnier instrumentalise la dette pour imposer une baisse des dépenses publiques. Une autre solution existe : retrouver des recettes en prenant l'argent là où il est, en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales patronales et en soumettant à une juste contribution les plus riches.

Dans la droite ligne de la politique menée par E. Macron contre les fonctionnaires, A. Genetet poursuit sans émoi les suppressions de postes d'enseignant-es et la destruction de l'École publique. Avec l'acte 2 du Choc des savoirs, elle confirme l'objectif de bloquer l'accès au bac pro aux élèves non-détenteurs du DNB, à partir de 2027 et malgré l'échec des classes prépa-secondes préfiguratrices.

Le taux de passage de la troisième vers la voie professionnelle est en hausse constante depuis 2020, les élèves sont de plus en plus nombreux à souhaiter se diriger vers l'enseignement professionnel. Or le parcours pour y parvenir est désormais semé d'embûches. Aux cartes de formations utilitaristes, qui ne répondent ni à leurs souhaits ni à leurs intérêts, mais à ceux des entreprises,

s'ajoute désormais le DNB couperet. Imposer son obtention n'a pas d'autre but que de forcer l'orientation vers le CAP ou l'apprentissage plutôt que vers le bac pro, et de baisser le niveau de qualification des élèves issu-es majoritairement de milieux populaires. En favorisant les CAP

« A. GENETET POURSUIT SANS ÉMOI  
LES SUPPRESSIONS DE POSTES  
D'ENSEIGNANT-ES ET LA DESTRUCTION  
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE. »

en 2 ans au lieu du bac pro en 3 ans, le ministère pourra poursuivre les destructions de postes de professeur-es de lycée professionnel et réaliser d'importantes économies sur le dos des personnels et des élèves pour lesquelles un cursus plus long aurait été synonyme d'émancipation.

La riposte doit être à la hauteur de la gravité de ces attaques tous azimuts : le SNUEP-FSU a aussitôt déposé un préavis de grève pour soutenir les initiatives et, au sein de l'intersyndicale Educ', a décidé d'une date, le 5 décembre, comme point de départ d'une mobilisation d'ampleur pour faire reculer le gouvernement. C'est par la participation de chacun-e que le mouvement sera massif, pourra durer et l'emporter !

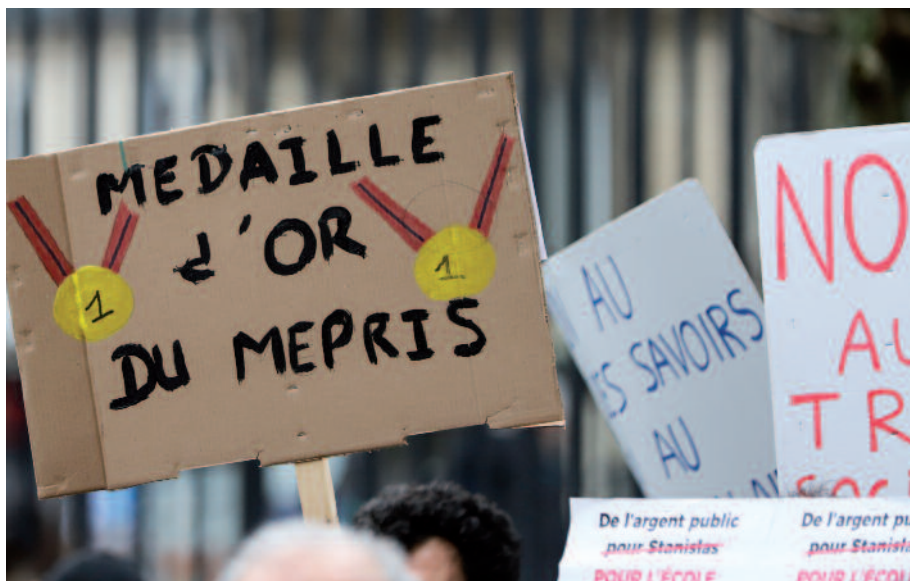
Exigeons la fin des jours de carence, le rattrapage des pertes de salaire accumulées depuis plus de 20 ans, l'indexation du point d'indice sur l'inflation, le maintien de la GIPA, des mesures salariales sans contreparties et la fin des suppressions de postes ! Rejoignez-nous en vous syndiquant pour qu'ensemble, nous menions la riposte !

MURIEL BILLAUX

Co-secrétaire générale

# LA VOIE PRO DÉSHABILLÉE

**La langue de bois des ministres ne peut cacher le scandaleux sort réservé à l'École et plus spécifiquement à la voie professionnelle. Le SNUEP-FSU est à l'œuvre pour le dénoncer et construire les mobilisations avec les personnels, tenir et gagner.**



© Serge Bontoux

« CETTE RÉFORME EST BONNE, ELLE A PERMIS DE CONNECTER PLUS FORTEMENT LES ÉTABLISSEMENTS À LEUR TERRITOIRE, NOTAMMENT GRÂCE AU BUREAU DES ENTREPRISES. C'EST UNE VRAIE AVANCÉE. MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN. »

## Alexandre PORTIER,

Ministre délégué en charge de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel

*Le Figaro*, 31 octobre 2024

► **Le ministre délégué annonce déjà une réforme, nouvelle étape dans la transformation des lycées pros.**

Pour justifier les 4 000 suppressions de postes au budget 2025 de l'Éducation nationale, le ministère utilise l'argument de la baisse démographique. Pourtant les précédents gouvernements en supprimaient déjà quand le nombre d'élèves augmentait. De 2017 à 2023, les lycées professionnels publics ont accueilli 6 000 élèves supplémentaires mais perdu 1 188 postes. À la rentrée 2024, le nombre d'élèves y a augmenté de 14 516 et plusieurs milliers d'élèves supplémentaires sont encore attendus pour 2025. La suppression de

postes est purement idéologique : il s'agit de faire des économies sur le dos des élèves et des personnels, dans des lycées professionnels déjà exsangues.

## INVESTIR DANS LES LP

La ministre de l'Éducation nationale peut déclarer promouvoir les lycées professionnels, dans les faits elle renonce à y investir. Le nombre d'élèves par classe va croître, comme celui des élèves affectés par défaut. À l'initiative de la FSU, l'intersyndicale de l'Éducation a déposé une alerte sociale de façon unitaire. Cela oblige le ministère à répondre et recevoir les représentant-es du personnel sous 72 heures et à publier un relevé de conclusions. Le cabinet de la ministre n'a pas su justifier les suppressions en lycées pros et a préconisé le renforcement du pacte LP. Lors de plusieurs auditions, le SNUEP-FSU a alerté des parlementaires sur le traitement réservé à l'enseignement professionnel et sur la nécessité d'y investir 1 milliard d'euros dès 2025 pour créer des postes, permettre des ouvertures de formations et revaloriser les salaires.

## L'ORIENTATION DANS LE VISEUR

Si la ministre A. Genetet a lancé l'acte 2 du Choc des savoirs, le ministre délégué à la réussite scolaire et à l'enseignement professionnel, A. Portier, compte bien exister politiquement. Son premier chantier : une réforme de l'orientation pour accroître encore le lien école-entreprise et l'adéquationnisme. Le SNUEP-FSU a déjà signifié au ministre délégué que les PLP veulent retrouver du temps d'enseignement avec les élèves, en finir avec la multiplication des dispositifs et la concurrence de l'apprentissage. ■

**Axel BENOIST**

## POUR A. PORTIER, LES EXAMENS EN JUIN, C'EST NON !

Reçu par le ministre délégué A. Portier fin octobre, le SNUEP-FSU a insisté sur l'urgence à rétablir les examens de terminale bac pro en juin dès cette année scolaire. Au prétexte « de ne pas désorganiser et d'apaiser », A. Portier refuse toute inflexion et toute prise de décision avant un premier bilan de la réforme. Pour le SNUEP-FSU, c'est par l'abrogation du parcours différencié et par le report des examens en juin que les lycées pros éviteront d'être désorganisés, et que les personnels seront apaisés. Aux multiples problématiques que le SNUEP-FSU a soulevées, le ministre délégué n'avait pas de réponses, semblant ne pas connaître la réforme. Quant au bilan, celui, désastreux, du bac GT avancé en mars est déjà connu. Alors pourquoi l'imposer aux lycées pros ? ■

**Axel BENOIST**

GROUPES DE BESOINS EN LP

## Des pressions inacceptables

Depuis la rentrée, certains inspecteurs et inspectrices, notamment de Lettres et de Maths, ainsi que des directions font pression sur les collègues de Français et de Maths pour une mise en place de « groupes de besoins » dans leurs disciplines. Ils prétextent une note de bas de page figurant dans l'annexe I de l'arrêté du 22/01/2024 fixant les nouvelles grilles horaires, qui dit : « *Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux* ». Contrairement à ce qui existe pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> de collège, aucun

texte réglementaire ne stipule, pour les classes de 2<sup>de</sup> et de 1<sup>re</sup> bac pro, comment doivent être déterminés les « besoins » des élèves. De ce fait, cela relève de la compétence de chaque professeur-e, dans le cadre de l'exercice de sa liberté pédagogique. Et toute modification de l'organisation pédagogique de l'établissement pour, par exemple, constituer des « groupes de besoins » relève de la compétence du conseil d'administration qui doit l'adopter. Ainsi, personne ne peut imposer ce type de groupes de son propre chef dans les LP sans déborder du cadre réglementaire. ■

Franck FERAS



© Patrick Bernard

## ACTIONS NÉCESSAIRES DANS LES GRETA

Face à l'importante dégradation des conditions de travail dans les GRETA, en raison des nombreuses fusions, d'une part, et de la charge que représentent les missions liées à l'apprentissage, d'autre part, une large intersyndicale nationale (IS GRETA) se réunit régulièrement depuis plusieurs mois et a déjà obtenu deux audiences auprès du ministère.

La première, avec la DGRH, n'a apporté aucune réponse aux problèmes évoqués, ce service préférant renvoyer vers les rectorats tous les points liés à la gestion des personnels et vers la DGESCO ce qui concerne la prise en charge des publics accueillis. C'est donc avec la DGESCO que s'est récemment déroulée la deuxième audience, sans davantage de succès, notamment sur la question des conditions de travail. Le sentiment que plus personne ne pilote la Formation Continue des Adultes au ministère devient prégnant !

Ainsi, l'IS GRETA a considéré qu'un nouveau cap dans la mobilisation des personnels devait être franchi et a pris l'initiative d'organiser des assises régionales des GRETA partout où cela serait possible. Ces assises, qui se tiendront avant fin janvier 2025, auront pour objectif de regrouper les doléances des personnels concernés dans la perspective d'assises nationales, prévues à Paris au printemps prochain. La tenue de ces assises permettra d'élaborer un cahier de revendications qui sera remis au ministère en cette occasion. ■

Franck FERAS

LE CHIFFRE CLÉ

+ 14 516

ÉLÈVES À LA RENTRÉE 2024 DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

PUBLICS. UNE HAUSSE DUE À L'AUGMENTATION DU TAUX DE PASSAGE VERS LA VOIE PRO À L'ISSUE DU COLLÈGE ET À UNE BAISSÉ DU TAUX DE SORTIE EN COURS DE FORMATION.

ACTE 2 DU CHOC DES SAVOIRS

## DNB couperet pour tarir les bacs pros

Le 12 novembre, la ministre A. Genetet détaillait l'acte 2 du Choc des savoirs, sans avoir esquissé une première évaluation de l'acte 1. Mesure emblématique, l'obligation d'obtention du DNB pour entrer en seconde la même année n'est rien d'autre qu'un renoncement scolaire.

À partir de 2027, les élèves échouant au DNB auraient le choix entre redoubler, intégrer une classe prépa-2<sup>de</sup>, aller en CAP ou en apprentissage. Lancé cette année en phase « pilote », le dispositif prépa-2<sup>de</sup> fait flop : près de la moitié des places sont vacantes et nombre de classes n'ont que quelques élèves, voire aucun-e. Surtout, cette mesure est en totale cohérence avec la transformation des cartes de formations : les premiers retours font état d'un remplacement de bacs pros par des CAP, tandis que se poursuit la politique d'orientation vers



© Marie-Caroline Guérin

l'apprentissage. Le SNUEP-FSU dénonce ce DNB couperet : il débouchera sur une véritable baisse de qualification des nouvelles générations et desservira la voie professionnelle et les PLP. Dès 2025, il faut que les classes prépa-2<sup>de</sup> soient abandonnées et leurs moyens alloués aux classes de 2<sup>de</sup>. ■

Axel BENOIST



BUDGETS 2025

# RETRAITÉ-ES ET MALADES PASSENT À LA CAISSE

L'avenir des débats parlementaires sur les budgets 2025 restait incertain fin novembre. Côté Sécurité sociale, le gouvernement rejetant toute recette supplémentaire, les malades et les retraité-es doivent « *contribuer au redressement des finances publiques* ».



© Serge Bontoux

consultations de généralistes ou sages-femmes passerait en effet de 30 % – son niveau actuel – à 40 %, pour une économie de 1,1 milliard d'euros. Les mutuelles devraient répercuter cette augmentation sur le montant des cotisations. Autre mesure envisagée, le report de six mois de l'indexation des pensions sur l'inflation pour dégager 4 milliards d'euros.

## NI 1, NI 2, NI 3 JOURS DE CARENCE

Le gouvernement s'attaque également aux principes fondamentaux de la Sécurité sociale avec deux mesures contre les personnels : passer à trois jours de carence – au lieu d'un actuellement – et réduire à 90 % - au lieu de 100 % - le maintien de la rémunération pendant les trois premiers mois d'arrêt maladie. Utiliser la lutte contre l'absentéisme des agent-es comme justification est non seulement infondé et malhonnête, mais constitue une grave attaque contre les personnels des services publics et un mépris pour leur engagement au quotidien malgré les difficultés. Mépris notamment envers les femmes, davantage pénalisées par le jour de carence réinstauré en 2018. Les conditions de travail se dégradent et affectent la santé. Il faut être en pleine forme pour exercer dans les LP, SEP, SEGPA et ÉREA. En 2013, un enseignant-e du second degré sur deux reconnaissait être resté-e au travail dans l'année alors que son état de santé appelait à un arrêt pour maladie. Décidé à réaliser des économies sur le dos des personnels, le gouvernement assume de favoriser la contagion et d'aggraver l'état de santé général. Opposé à tout jour de carence, le SNUEP-FSU rejette fermement ces mesures régressives. ■

Axel BENOIST



## La GIPA sera-t-elle versée cette année ?

FIN OCTOBRE, LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE G. KASBARIAN A ANNONCÉ LA SUPPRESSION DE LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA) MALGRÉ UNE INFLATION PLUS DE DEUX FOIS SUPÉRIEURE À L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE. CERTES, LA GIPA N'EST PAS UNE REVALORISATION SALARIALE, MAIS CETTE INDEMNITÉ PERMET À BON NOMBRE DE COLLÈGUES DE COMPENSER LA PERTE DE SALAIRE DUE À L'INFLATION DES QUATRE ANNÉES PRÉCÉDENTES. ENCORE UNE FOIS, SOUS PRÉTEXTE D'AUSTÉRITÉ, TOUT EST BON POUR PAUPÉRISER LES FONCTIONNAIRES.

Frédéric ALLÈGRE

La limitation des dépenses se traduit par un plafonnement à 2,8 % d'augmentation de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Or l'évolution des besoins de la population, inflation comprise, est estimée à au moins 6 %. Pour limiter la hausse, le gouvernement exige une baisse des dépenses de l'assurance maladie. L'hôpital public sera mis à contribution malgré sa situation très dégradée. Les malades devront également payer davantage : le « reste à charge » des

## LES RETRAITÉ-ES DANS L'ACTION

Être à la retraite ne signifie pas être préservé-e de motifs de colère. S'agissant du report de six mois de l'augmentation du montant des retraites, le gouvernement tente de diviser les retraité-es en ciblant la hausse de juillet 2025 sur les plus modestes. Or, l'inflation et l'augmentation des complémentaires santé concernent tou-tes les retraité-es, qui subiront également le passage de 30 à 40 % du ticket modérateur. Le G9<sup>1</sup> ne reste pas inactif. Une pétition a été lancée pour exiger à la fois l'indexation des pensions à hauteur de l'inflation et une négociation pour rattraper les pertes depuis 2017. Cette pétition sera remise au Premier ministre le 3 décembre, journée nationale d'action. ■

Axel BENOIST

1. UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, Unir CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, et Ensemble & Solidaires.



COUPES BUDGÉTAIRES

# QUELS EFFETS SUR LA JEUNESSE ?



© Marie-Caroline Guérin

« LES RÉFORMES ENGAGÉES,  
LOIN DE RÉPONDRE AUX  
BESOINS DES JEUNES,  
LES PLACENT DANS UNE  
SITUATION TRÈS RUDE ET LEUR  
DESSINENT UN AVENIR  
ANXIOGÈNE. »

Dossier réalisé par : Patrick Bernard,  
Jérôme Dammerey, Céline Droal,  
Franck Feras, Sigrid Gérardin,  
Ahmed Madhoine, Bénédicte Veyrier

**Réduction des droits, paupérisation, santé... Lorsque l'on dresse un bilan de la vie des jeunes de notre pays aujourd'hui, il est alarmant à tous égards. À quels espoirs peuvent-ils s'accrocher pour s'inscrire sereinement dans la société ? Depuis 2017, les choix budgétaires, marqués par des cadeaux fiscaux pour les plus riches et des aides sans contrepartie aux entreprises, ont réduit les budgets sociaux et affaibli les services publics, au détriment de toute une génération.**



## UN SERVICE SOCIAL ESSENTIEL ET POURTANT À L'AGONIE !



Le service social en faveur des élèves, essentiel au sein des établissements scolaires, accompagne

élèves et familles face à de multiples problématiques : accès aux droits, lutte contre la précarité, absentéisme, conduites à risque, prévention des violences sexuelles et des violences faites aux enfants, repérage et protection des mineurs en danger, ruptures familiales, mal-être, harcèlement... Autant de freins majeurs à la réussite scolaire et à l'émancipation citoyenne. Malgré l'affichage politique qui fait de ces questions des priorités, la réalité est alarmante : aucune création de postes depuis des années, alors que les besoins explosent. Avec seulement 2 700 postes, les assistant-es de service social ne peuvent couvrir tous les établissements. Cette pénurie oblige à des choix : les lycées sont de moins en moins suivis, le premier degré demeure le parent pauvre, et les interventions se diluent, imposant une priorisation stricte des missions. Pour assurer la réussite de toutes et tous, il faut pourtant investir massivement dans le service public d'éducation. La prise en charge des questions sociales est un préalable nécessaire : seul un investissement à la hauteur des besoins permettra de concrétiser l'ambition de réussite pour toutes et tous en garantissant un accompagnement social pour chaque élève. ■

**Brice CASTEL,**  
Secrétaire général  
du SNUAS-FP-FSU

### AGGRAVATION DE LA SANTÉ DES JEUNES

La santé mentale des jeunes s'est significativement détériorée : 9,5 % d'entre eux éprouvent des symptômes anxio-dépressifs sévères, contre 4,5 % en 2017 ; le bien-être mental des collégien-nes et lycéen-nes est inquiétant avec des symptômes accrus de nervosité, troubles du sommeil et irritabilité – phénomène plus accentué chez les filles. Quant aux étudiant-es, 37 % présentaient des symptômes dépressifs en 2022. La pandémie COVID-19 a participé à cette dégradation, ce qui ne dédouane en rien le gouvernement de sa gestion calamiteuse de l'après-pandémie. Malgré une demande forte – 73 000 étudiant-es ont profité de la mesure finançant 12 séances gratuites chez un-e psychologue sans avance de frais – aucun plan massif de prise en charge de la santé des jeunes n'a été mis en œuvre. La réduction des moyens pour l'hôpital et les déserts médicaux affectent directement l'accès aux soins des jeunes, notamment les plus précaires et ceux vivant dans des zones rurales. Les gouvernements successifs continuent pourtant de démanteler les hôpitaux publics : 4 900 lits d'hospitalisation encore supprimés cette année, portant à 43 500 le total des lits disparus en une décennie.

### LA PROTECTION DE L'ENFANCE DÉMANTELÉE

Les réformes récentes sur la protection de l'enfance sont davantage motivées par des impératifs budgétaires que par la protection des jeunes. La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, prétendant renforcer la prévention et garantir un suivi médical et éducatif adapté, s'est heurtée à un manque de moyens : la pénurie de places d'accueil et des hébergements inadaptés pour les jeunes ont conduit parfois à des placements d'urgence mal préparés, et même à des séparations de fratries. Le manque criant de personnels rend les conditions de travail éprouvantes, voire intenable. Face aux besoins croissants, les départements, responsables de la gestion de l'Aide sociale à l'enfance, manquent cruellement de financements, situation que les coupes budgétaires du gouvernement Barnier vont inéluctablement aggraver. Pour la protection judiciaire de la jeunesse, l'accent est mis sur une approche répressive au détriment des mesures éducatives, notamment avec la réforme de la justice des mineurs. En juillet 2024,

l'annonce de 500 suppressions de postes de contractuel-les (éducateur-trices, psychologues, assistant-es sociaux) a suscité une vive mobilisation syndicale qui a permis de faire reculer le ministère. Sans cette réaction, les délais de prise en charge et les récives auraient encore augmenté. Enfin, en 2021, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a recueilli 30 000 témoignages qui ont secoué notre société et conduit à une réelle prise de conscience de l'ampleur de ce fléau. Néanmoins, les 82 recommandations formulées ont été sacrifiées sur l'autel de l'austérité.

### PRÉCARITÉ, EMPLOI, LOGEMENT : TRIO REDOUTABLE

La réforme de l'assurance chômage a percuté les jeunes travailleur-euses en situation précaire, rendant plus ardu l'accès à l'indemnisation pour les emplois discontinus ou à temps partiel occupés par cette tranche d'âge. Le développement de l'ubérisation du travail a aussi renforcé la précarité des jeunes, notamment les peu qualifié-es. S'ajoutent l'inflation persistante et l'augmentation des loyers qui rendent l'accès au logement de plus en plus difficile pour les étudiant-es et les jeunes travailleurs. Conjugées à la baisse des APL de 2017, elles ont directement affecté le budget des jeunes – les poussant souvent à renoncer à des logements décentes, aux soins, à trois repas/jour et les forçant à cumuler plusieurs emplois pour se maintenir à flot.

### ÉCOLE, FORMATION, QUALIFICATION : RÉFORMES CONTRE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

Les réformes du baccalauréat GT et de Parcoursup ont renforcé les inégalités sociales et de genre dans l'accès à l'enseignement supérieur. Parcoursup a même exclu purement et simplement les jeunes lycéen-nes



© Marie-Caroline Guérrin





© Marie-Caroline Guérin

professionnels des universités. La hausse des frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-es et l'insuffisance de moyens alloués aux universités ont détérioré très vite les conditions d'études : amphes surchargés, infrastructures souvent vétustes, recours massif à des personnels contractuels. En 7 ans, 8 400 postes d'enseignant-es du second degré ont été supprimés et cette année encore, 1 580 postes de professeur-es des écoles n'ont pas été pourvus faute de candidat-es. La crise d'attractivité perdue et porte le nombre de suppressions à plus de 10 000 postes en 12 ans. Ce bilan n'est pas encore assez désastreux pour le ministère : il lance l'acte 2 du Choc des savoirs dont les mesures ne servent en réalité qu'à identifier les élèves les plus fragiles pour les orienter précocement vers des études courtes et entraver toujours plus l'élévation de leur qualification. La réforme des lycées pros s'inscrit dans cette ligne réactionnaire. L'avancée des épreuves en mai est un prétexte pour basculer la jeunesse des milieux populaires dans les entreprises, auxquelles on offre une main d'œuvre gratuite immédiatement opérationnelle.

### INACTION COUPABLE

Les politiques menées depuis 2017 ont aggravé la précarité des jeunes dans les domaines clés de la santé, du logement et de l'éducation. Les réformes engagées,

loin de répondre aux besoins des jeunes, les placent dans une situation très rude et leur dessinent un avenir anxiogène. L'inaction coupable du gouvernement face à l'urgence écologique, économique et la grave crise démocratique et sociale que nous traversons en sont lourdement responsables. Les solutions, souvent unilatéralement portées par les organisations de jeunesse, syndicales, associatives et politiques ne pourront se concrétiser qu'à une condition : avoir des budgets suffisants pour les mettre en œuvre. Or, l'orientation économique du gouvernement va à rebours de cette ambition. Pour notre modèle social et notre jeunesse, continuons à nous mobiliser afin d'obtenir des politiques budgétaires axées sur l'intérêt général et répondant aux besoins immenses des populations ! ■

## DE FAUSSES SOLUTIONS FACE AU CHÔMAGE DES JEUNES

Le chômage des jeunes sert d'argument pour attaquer le service public d'Éducation. Présenté comme la panacée, le développement de l'apprentissage ne fait qu'augmenter artificiellement le taux d'emploi. Revers de la médaille : baisse du niveau de qualification des jeunes, précarisation plus grande à l'entrée du marché du travail et taux de chômage qui ne diminue pas réellement<sup>1</sup>, notamment pour les jeunes les plus éloigné-es de la formation, celles et ceux des milieux sociaux les plus défavorisés, souvent issu-es des QPV<sup>2</sup>. ■

1. 17,2 % des personnes actives de 14-25 ans contre 7,3 % pour l'ensemble de la population (INSEE).
2. Quartiers prioritaires de la politique de la ville



÷ 2

ENTRE 2017 ET 2024, LA SUBVENTION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTAT POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC A ÉTÉ DIVISÉE PAR 2. LE MINISTÈRE PRÉVOIT EN 2025 UNE SUBVENTION IDENTIQUE À CELLE DE 2024, SOIT UNE DOTATION DES ÉTABLISSEMENTS DE 8 € PAR ÈLÈVE.

x 5

LES AIDES DIRECTES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTI-ES ONT ÉTÉ MULTIPLIÉES PAR 5 DE 2017 À 2023 (9,8 MILLIARDS D'EUROS). SUR LA MÊME PÉRIODE, LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC A AUGMENTÉ DE 4,1 % POUR ATTEINDRE 4 MILLIARDS D'EUROS.

- 506 h

LES ÈLÈVES ENTRANT EN 2<sup>DE</sup> PRO EN 2024 AURONT 506 HEURES DE COURS EN MOINS POUR SE PRÉPARER AU BAC PRO PAR RAPPORT À CELLES ET CEUX AYANT PASSÉ LEUR BAC PRO EN 2019. C'EST L'ÉQUIVALENT DE 5 MOIS DE COURS, UNE DEMI-ANNÉE.

## UNE GÉNÉRATION SACRIFIÉE ?



Depuis plusieurs années, la santé des jeunes est gravement affectée par un climat

général anxiogène. La gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 illustre ce malaise : culpabilisé-es, les jeunes ont subi des impacts sévères sur leur santé mentale et sociale sans bénéficier d'un accompagnement adapté. Pire, les politiques publiques accentuent leur fragilité, alimentant stress et inégalités, comme avec Parcoursup, source d'incertitudes et d'injustices. Manipulée et méprisée, cette génération, consciente des enjeux climatiques et sociétaux, se heurte à un avenir fragmenté où la solidarité cède le pas à la compétition.

Les conséquences en sont alarmantes : montée du mal-être, hausse des cas de harcèlement et recours accru aux traitements médicamenteux. Au lieu d'investir dans la prévention, l'État privilégie une gestion bureaucratique, comme en témoigne la baisse des postes d'infirmières dans les lycées professionnels. Les pôles médico-sociaux, solution annoncée, ne répondent ni aux besoins de prévention ni aux attentes des élèves. Face à ces défis, le SNICS-FSU appelle à des mesures fortes : création de 15 300 postes d'infirmier-es scolaires, reconnaissance d'une spécialité infirmière, et rétablissement du cadre de 2015 pour une politique éducative sociale et de santé renforcée. Cette génération mérite des réponses ambitieuses pour construire une société plus juste et solidaire. ■

**Violaine MENGIN**  
Secrétaire générale adjointe  
du SNICS-FSU

# LES MLDS CONCURRENCÉES PAR LE PACTE

**Le décrochage scolaire est un enjeu majeur, et les dispositifs visant à y faire face se multiplient. La MLDS<sup>1</sup> y tient un rôle fondamental mais certaines de ses missions sont concurrencées par le Pacte.**

Créée en 2013 pour prévenir et lutter contre le décrochage, la MLDS vise à offrir un accompagnement adapté aux jeunes concerné-es par cette situation. Elle intervient auprès des élèves en cours de scolarité, mais également auprès des jeunes déscolarisé-es jusqu'à l'âge de 18 ans. Ses activités se déploient dans trois domaines : prévention, intervention dans la formation, remédiation.

Avec l'introduction du Pacte, certaines missions de la lutte contre le décrochage sont désormais ouvertes aux enseignant-es souhaitant s'engager dans des missions d'accompagnement. Le Pacte les encourage à assumer des rôles de prévention, d'accompagnement personnalisé et de réinsertion de jeunes décrocheurs, en contrepartie d'une indemnisation.

Cette réforme crée donc une situation de concurrence avec la MLDS, qui entraîne une dilution et une précarisation

des missions conjuguées à une baisse de ses moyens.

### QUEL AVENIR POUR LA MLDS ?

La coexistence de ces dispositifs pose des questions de gouvernance. Si les enseignant-es impliqué-es par le biais du Pacte peuvent apporter un soutien ponctuel, la pérennité de la MLDS et son expertise sont essentielles pour assurer un accompagnement de qualité. Son cadre d'intervention doit être redéfini, d'autant que les rectorats exigent de plus en plus une activité dédiée entièrement au suivi des élèves allophones nouvellement arrivé-es.

Le SNUEP-FSU plaide pour un renforcement de la MLDS et de ses moyens humains et financiers car, grâce à une approche spécialisée et personnalisée, elle reste la structure la mieux adaptée pour répondre aux besoins des décrocheurs. ■

1. Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire



© Axel Benoist

## PAS D'AMÉLIORATION POUR LES NEET

Cet acronyme désigne les jeunes de 15-29 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Selon Eurostat, la part des NEET en France est dans la moyenne européenne : 12,8 % face à 13,1 % pour l'UE. Ces jeunes qui subissent l'exclusion sociale sont 2 à 3 fois plus nombreux dans les DROM. Le plan 1jeune1solution de Macron lancé mi-2020 visait les NEET par des mesures d'aide à l'emploi des jeunes et à l'apprentissage via des subventions aux entreprises. Mais si le chômage des jeunes a baissé, c'est surtout grâce à l'apprentissage financé par l'argent public sans contrepartie ! En réalité, ce plan n'a pas amélioré la situation des NEET. Selon l'INSEE, au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, ils et elles étaient plus nombreux qu'avant le plan : 12,5 % contre 12,2 % fin 2019, venant encore accroître le taux de pauvreté. ■



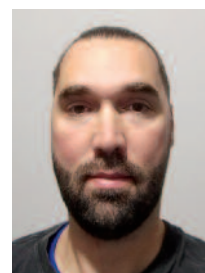
## Le SNU : à supprimer définitivement

En janvier dernier G. Attal annonçait sa généralisation pour 2026. Or, dans son rapport de septembre, la Cour des comptes estimait le coût par élève à 2 900 euros et sa généralisation entre « 3,5 à 5 milliards d'euros ». 40 000 jeunes y ont participé en 2023, loin des 64 000 prévus, mais le manque de préparation et la logistique défailante ont fait exploser les coûts. Alors que le budget 2025 est à l'austérité, de plus en plus de voix rejoignent celles des syndicats et associations opposés au SNU. Le 28 octobre sur Sud Radio, le ministre des Sports G. Avérous a déclaré à propos de sa généralisation : « *On n'a pas les moyens de le faire financièrement* ». Le 30 octobre, en commission des finances,

le Sénat et l'Assemblée nationale ont voté pour la suppression du SNU dans le budget du gouvernement. Celui-ci, toutefois, ne remet pas en cause sa pertinence, malgré ce recul sur la généralisation.

Le SNUEP-FSU s'oppose à la vision rétrograde d'une cohésion et d'une citoyenneté qui ne sauraient se concevoir qu'en uniforme, en rangs serrés et au garde à vous, sous l'encadrement des forces de l'ordre ou de l'armée, comme au dévoiement de la notion d'engagement. Alors que 4 000 suppressions de postes sont annoncées dans l'enseignement, le SNUEP-FSU réclame que l'enveloppe budgétaire du SNU soit versée à l'Éducation nationale. ■

## POLITIQUES PUBLIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES : ENTRE INÉGALITÉS ET INEFFICACITÉ



La France se situe au 119<sup>e</sup> rang sur 146 pays pour le niveau d'activité physique (AP) des adolescent-es : 37 % des enfants

de 6 à 10 ans et 73 % des 11-17 ans n'atteignent pas les recommandations (ONAPS, 2024). Ces chiffres cachent de fortes inégalités socio-économiques et de genre : 83 % des garçons avec des parents d'un statut socio-économique élevé se déclarent pratiquants sportifs hebdomadaires réguliers, contre 68 % des filles avec les mêmes caractéristiques et 44 % des filles de parents d'un statut socio-économique faible (M. Luiggi et al, 2024). Ces données traduisent l'enjeu de l'accès aux APSA<sup>1</sup>, et plus encore de la lutte contre l'abandon : « *sans abandon, 95 % des adolescents seraient encore engagés dans une pratique sportive* ».

Les politiques publiques ne parviennent pas à endiguer ces inégalités. Les campagnes de promotion de la santé par l'AP qui visent « *les populations socialement désavantagées* » touchent en fait « *les populations les plus éduquées et les plus favorisées alors que les plus démunies et les plus sédentaires [...] restent inactifs* » (G. Vieille Marchiset 2024). L'incitation au « bouger » dans une logique de responsabilisation culpabilisante individuelle permet d'évacuer la question des investissements publics (recrutement, formation, développement d'espaces de pratique) tout comme celle du sens de l'activité sportive et artistique, du progrès et du plaisir de s'éprouver. ■

Éric DONATE

Responsable voie pro au SNEP-FSU

1. Activités physiques, sportives et artistiques

### LE SAVIEZ-VOUS ?

### Quelle est la part d'élèves boursiers dans les lycées pros ?

41,6 % DES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO SCOLAIRE ÉTAIENT BOURSIERS EN 2023-2024, EN HAUSSE DE 2 POINTS SUR UN AN. CE TAUX ÉTAIT DE 24,5 % DANS LES LYCÉES PROS PRIVÉS SOUS CONTRAT ET DE 24,7 % DANS LES LGT PUBLICS.

## Pass Culture mal utilisé et déjà menacé

Faciliter l'accès des jeunes à la culture et leur émancipation culturelle : c'est l'objectif du pass Culture, expérimenté en 2019 auprès de jeunes de 18 ans, avant d'être généralisé puis élargi en 2022 aux 15-17 ans. Si plus de 4 millions de personnes ont utilisé leurs parts individuelles, ce n'est pas, comme l'espérait le Président Macron, pour s'ouvrir à d'autres horizons culturels : les pratiques restent corrélées au milieu social d'origine. Aubaine financière limitée dans le temps, le pass ne réduit pas non plus les inégalités. Collèges et lycées disposent de parts collectives, mais elles sont largement sous-utilisées. Les conditions à remplir peuvent être un frein, auquel s'ajoutent les consignes données aux chef-fes d'établissement : mettre en place le RCD<sup>1</sup> pour limiter l'impact des sorties, voire faire



© Marie-Caroline Guérin

rattraper leurs cours aux enseignant-es impliqué-es, comme s'il s'agissait de simples absences et non de projets pédagogiques !

Le pass Culture est financé à hauteur de 247 millions d'euros. Il mériterait d'être déployé et mieux orienté, mais le gouvernement envisage déjà de le raboter dans le cadre du budget 2025. ■

1. Remplacement de courte durée

ÉCOLES DE PRODUCTION

# ÉCULÉES, COÛTEUSES, INEFFICACES

**Les écoles de production (EDP) remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, quand des congrégations religieuses les ont créées pour former des jeunes marginalisés. Ces établissements privés hors contrat proposent une formation « sur le tas », où les élèves travaillent sur des commandes réelles d'entreprises locales.**



© Patrick Bernard

Ce modèle a été consolidé par la loi « Avenir Pro » de 2018, qui leur a permis de percevoir la taxe d'apprentissage.

Cette introduction dans la loi visait à promouvoir ce modèle de formation censé répondre aux besoins spécifiques du marché du travail, notamment dans des secteurs techniques comme la mécanique, l'électrotechnique et la menuiserie. Cependant, ces écoles « innovantes » propulsant en fait les élèves 100 ans en arrière, cachent des limites préoccupantes sur le plan éducatif comme financier.

Leur principe pédagogique est simple : « produire pour apprendre ». Héritée d'un temps où l'apprentissage reposait uniquement sur la pratique professionnelle sur le lieu de travail, cette approche paraît aujourd'hui dépassée face à la complexité croissante des métiers modernes. L'enseignement général et citoyen y est relégué au second plan, les élèves passant la plupart de leur temps à réaliser des commandes réelles. Ce modèle développe des compétences très spécifiques sans permettre l'acquisition de savoirs théoriques plus larges, nécessaires pour s'adapter aux évolutions du

marché de l'emploi. Il enferme les élèves dans des secteurs restreints, limitant leur capacité à se reconverter.

« DES FONDS PUBLICS SONT VERSÉS À DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NE RESPECTANT PAS LES MÊMES EXIGENCES QUE LES LYCÉES PUBLICS. »

Ces EDP, qui échappent au contrôle de l'Éducation nationale, tant sur l'application des programmes que sur leurs pratiques pédagogiques et éducatives, reçoivent pourtant d'importantes subventions. Comment justifier pareil paradoxe ?

Des fonds publics sont versés à des établissements privés ne respectant pas les mêmes exigences que les lycées

publics, mettant parfois même les élèves en danger. L'argent des contribuables finance donc des structures opaques dans leur gestion et leurs résultats. Comme l'ont révélé certains rapports d'inspection fournis pour leur demande de reconnaissance par l'Éducation nationale, leurs performances en matière de réussite aux examens et d'insertion professionnelle sont très nettement insuffisantes.

Financièrement, les EDP sont extrêmement coûteuses. Elles dépendent fortement de l'argent public (jusqu'à 85 % de leur financement), provenant de l'État, des collectivités locales et de fondations privées. Ce financement massif de structures privées est d'autant plus problématique que le coût de formation par élève y est estimé à plus de 2 fois celui d'un-e élève en lycée pro public.

Pour le SNUEP-FSU, la promotion de ces écoles par le ministère est scandaleuse. Cela contribue à une privatisation déguisée du système éducatif. En captant des fonds qui pourraient être investis dans des structures publiques, ces écoles creusent les inégalités et instaurent un système éducatif à plusieurs vitesses, où l'accès à une éducation de qualité dépend des moyens financiers alloués à chaque établissement. ■

Jérôme DAMMERY

## RÉNOVATION DU BAC PRO LOGISTIQUE

À la rentrée 2025, le baccalauréat « Logistique » sera transformé en « Métiers de la logistique ». Cette rénovation était attendue car l'ancien diplôme datait de 2010 et, depuis la loi Avenir pro, les certifications doivent être réenregistrées tous les 5 ans au RNCP<sup>1</sup>. Dans les nouveautés, la réécriture du référentiel en blocs de compétences, le passage du CACES<sup>2</sup> catégorie 1B au lieu du 1A et la possibilité pour le détenteur du diplôme de prendre en charge une petite équipe. Les épreuves sont modifiées pour prendre en compte ces changements ainsi que les aléas liés aux missions de logistique. ■

Jérôme DAMMERY

1. Répertoire national des certifications professionnelles

2. Certificat d'aptitude des caristes



LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE À MARSEILLE

# FAILLITE DES PROMESSES PRÉSIDENTIELLES ?

**Lancé en 2021 par E. Macron, « Marseille en grand » ambitionnait de lutter contre le décrochage scolaire, notamment avec la création de micro-lycées, majoritairement implantés dans des LP.**

Les syndicats SNES, SNUEP et SNEP-FSU avaient souligné la fragilité de ces structures mises en place de façon précipitée au nom d'un volontarisme présidentiel. Nous avons dénoncé l'absence de garanties sur la pérennité des moyens dédiés, c'est-à-dire des heures postes fléchées dans les DHG et non des HSE, tant en enseignement qu'en vie scolaire, tout comme l'absence d'engagements sur les locaux.

Au début de cette 3<sup>e</sup> année d'expérimentation, alors que le modèle a essaimé dans les collèges du département, on peut se féliciter des réussites pédagogiques résultant d'un engagement exceptionnel des équipes, mais nos craintes se confirment dans le contexte des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

Ainsi, à la dernière rentrée, l'ouverture des nouvelles micro-structures ayant été faite à moyens constants, un tiers des HSE prévues à l'année ont été brutalement

supprimées dans chaque micro-lycée existant. Les coordonnateurs doivent jongler avec calendriers, emplois du temps et effectifs : report du début des cours en novembre (avec la certitude que les moyens ne suffiront pas pour boucler l'année), allègement des cours en deçà de ce que prévoient les référentiels et surbooking des classes. Des demandes de rallonge ont été faites sans succès à la DSDEN.

Souvent, la surcharge de travail devient insupportable, tant pour les coordonnateurs que pour les AED affectés aux micro-lycées. Faute de moyens, les jeunes ne seront pas assez préparés aux examens à la fin de l'année. Le SNUEP-FSU exige le respect des engagements financiers pour chaque structure, la garantie de leur pérennité par des heures postes, et la valorisation des missions pour les personnels (salaire, formation). ■

Nicolas VOISIN

## UN BILAN PARCOURSUP 2024 TROMPEUR

La manipulation des chiffres saute aux yeux. En juillet 2024, il y a eu 171 479 bachelier-es pros. Or le bilan Parcoursup, publié en octobre, claironne fièrement : « 3/4 des lycéens professionnels reçoivent une proposition d'admission en STS ». 3/4 des bacs pros, cela correspondrait à 128 610 jeunes.

Or « 68 570 bacheliers professionnels ont reçu au moins une proposition en STS, soit 75,2 % d'entre eux ».

Ce sont donc les 3/4 des titulaires du bac pro ayant demandé une poursuite d'études qui ont reçu une proposition. C'est différent. De plus, près de la moitié ont refusé la proposition : « 37 839 bacheliers professionnels ont accepté une proposition d'admission en STS, soit 55,1 % ». Donc sur les 171 479 lauréat-es du bac pro, seul-es 37 839 auraient intégré une STS à la rentrée 2024, soit 22 % !

« Le niveau du taux d'acceptation des lycéens professionnels (par rapport au taux de proposition) doit être mis en relation avec les opportunités d'insertion en emploi au niveau bac qui leur sont accessibles (formations en apprentissage ; insertion directe dans l'emploi) » explique le rapport. Ce qui se traduit par « même les élèves qui sont acceptés en STS finissent par y renoncer pour des raisons matérielles ».

Enfin, à l'issue de la procédure, 134 bachelier-es sont encore accompagnés par la CAES<sup>1</sup>.

Un peu plus des 3/4 sont des bacs pros. Quel accompagnement leur propose-t-on ? Le parcours Ambition Emploi, avec les missions locales.

Force est de constater que nos élèves, parmi les plus défavorisés, sont aussi les plus empêchés de poursuivre des études. Plutôt que de les aider financièrement dans ce but, et d'investir dans une école plus égalitaire, l'État fait le choix de les pousser vers des emplois à faible qualification. ■

Céline DROAL

1. Commission d'accès à l'enseignement supérieur



BAC PRO

## REPLACEMENT DU CHEF-D'ŒUVRE PAR LE PROJET

La circulaire du 11/07/2024 acte le rétrécissement du chef-d'œuvre, renommé « projet » : son volume horaire total passe de 108 h à 64 h.

Alors qu'on s'interroge toujours sur l'impact pédagogique réel du chef-d'œuvre, pourquoi cette transformation en projet,

sans aucune évaluation de la précédente réforme ?

Quel est le réel changement ? La préparation en temps limité à un oral qui arrive tard ? La disparition du caractère pluridisciplinaire qui écarte les enseignant-es des matières générales, pourtant amenés à noter le contrôle continu ?

Ce recyclage du grand oral qui ne marche pas au lycée général est absurde ; le lycée professionnel mérite mieux que cela.

Le SNUEP-FSU persiste à revendiquer l'abandon de cette épreuve et une réaffectation des 64 h aux enseignements disciplinaires. ■

Rafikha BETTAYEB

## MUT' INTER : VÉRIFICATIONS ESSENTIELLES

Vous avez effectué vos vœux de mutation interacadémique au plus tard le 27 novembre 2024 puis envoyé vos justificatifs la semaine suivante. Mi-janvier, vous pourrez consulter votre barème provisoire via i-prof. Vous avez un doute ? Vous constatez une erreur ? Contactez au plus vite votre section académique du SNUEP-FSU afin d'effectuer les contrôles et faire des modifications le cas échéant. Attention ! Fin janvier, il sera trop tard : les vœux et barèmes deviendront définitifs. ■

Frédéric ALLÈGRE

## POP : ANATOMIE D'UN FIASCO

Lors du Groupe de travail bilan sur les postes à profils (PoP), le ministère s'est contenté d'un satisfecit, ne voyant que les aspects positifs, là où il y a un échec patent. En effet, plus de la moitié des PoP ne sont pas pourvus par des PLP, le plus souvent faute de candidatures, et 50 % le sont par des collègues déjà présent-es sur l'académie, rendant ainsi ce mouvement inutile hormis pour quelques stagiaires. Ces postes auraient pu être vacants pour l'Intra et les capacités d'accueil ainsi augmentées à l'Inter. Sur le plan de l'égalité femmes / hommes, les disparités sont inadmissibles : les femmes sont en effet plus nombreuses à participer à ce mouvement et pourtant minoritaires dans l'obtention des postes.

Le SNUEP-FSU a fait la démonstration que les fiches de postes se révèlent souvent correspondre à des postes classiques et que les PoP se situaient dans les académies très demandées. En réponse, le ministère a uniquement précisé vouloir redoubler de vigilance à l'avenir et faire preuve de pédagogie auprès des académies. Le SNUEP-FSU demande la suppression de ces PoP afin de fluidifier le mouvement général des PLP, de plus en plus sclérosé chaque année. ■

Pascal MICHELON

## PLAN NATIONAL D'ACTION

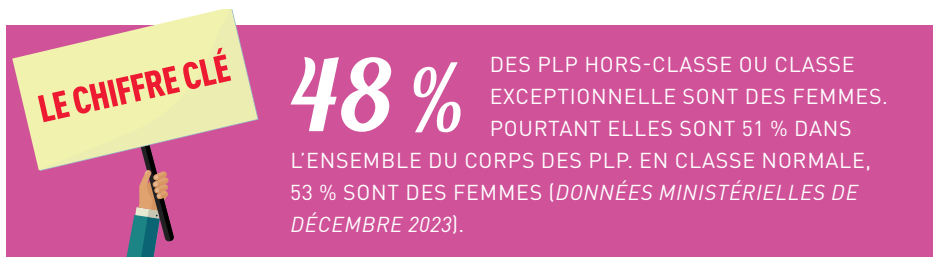
# Égalité professionnelle : de timides avancées

Les sept axes du second Plan National d'Action pour l'Égalité femmes / hommes (2024-2027) devraient être présentés lors du CSA ministériel de décembre, avec près d'un an de retard. Le travail, long et laborieux, n'aura abouti qu'à quelques avancées, insuffisantes. Sur certains sujets, qui n'ont pas pu être modifiés, il n'y a clairement aucune volonté politique. La FSU a cependant pu enrichir un axe complet relatif à la santé des femmes – un réel progrès – et obtenir quelques autres améliorations dans la plupart des axes. Mais certaines mesures ne concernent qu'une frange infime du ministère (postes à responsabilités et hauts salaires) quand rien n'est fait, par exemple, pour un accès au temps plein

des AESH qui représentent pourtant le second effectif le plus important après les enseignant-es, et à 93 % féminin. Certaines propositions de la FSU devraient être confirmées : le recours à la visioconférence pour les femmes enceintes lors des oraux de concours, la répartition des promotions selon la part respective des femmes et des hommes parmi les promovables pour se rapprocher de leur représentativité dans les effectifs des corps, la prise en compte des violences intrafamiliales dans l'axe 5...

Le diagnostic est établi, reste à voir si les actes suivront pour l'application de ce PNA. ■

Muriel BILLAUX



## Postes non pourvus, postes supprimés !

Alors que les postes ne sont pas tous pourvus dans les LP, le gouvernement continue d'en supprimer. Cherchez l'erreur.

En 7 ans, 8 865 emplois ont été détruits dans le second degré dont 1 188 en lycée pro. La mise en œuvre de la réforme de la voie pro, dont nous faisons les frais aujourd'hui dans nos établissements, maintient ce cap. Le gouvernement accentue sa politique de casse sociale avec le budget 2025 qui prévoit encore une suppression de 220 postes. S'y ajoute la projection de non-remplacement des départs à la retraite pour leur substituer des contractuel-les, accentuant la précarité et affaiblissant l'emploi statutaire. Bien que les indicateurs montrent une dynamique d'augmentation des élèves en lycée pro, les postes ouverts aux



© Axel Benoist

concours baissent. À la rentrée 2023, il y avait plus de 24 élèves dans un quart des classes de bac pro ; dans les services, cela concerne plus d'une classe sur trois. Le SNUEP-FSU ne se résout pas à une vision comptable de l'Éducation mais revendique des moyens suffisants pour un enseignement professionnel de qualité à la hauteur des enjeux. Il revendique 24 élèves maximum en classe de bac pro et 12 en classe de CAP. ■

Abdoul FAYE



LIBERTÉ D'EXPRESSION

# LAÏCITÉ, NEUTRALITÉ, DROIT DE RÉSERVE ?

**L'école et la laïcité : entre principes et réalité de terrain, entre respect des libertés individuelles et préservation du vivre-ensemble, la laïcité cristallise toujours les débats.**

## LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE AU CŒUR D'UNE ÉCOLE ÉGALITAIRE

La laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Ce principe républicain est né avec les lois scolaires des années 1880. Depuis lors, les agent-es du service public sont soumis à la neutralité. Les élèves quant à eux ont un devoir de discrétion, le service public d'éducation devant respecter la liberté de conscience dans le cadre particulier de l'école. Si la manifestation d'une appartenance religieuse par des tenues ostentatoires est interdite depuis 2004, c'est d'abord pour protéger les élèves des pressions, du prosélytisme, et pour promouvoir un environnement égalitaire sans discrimination.

## QUELLE LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

La neutralité est liée au principe de la laïcité de l'État et s'applique à l'ensemble

des services publics. Les agent-es ne doivent pas manifester leurs opinions personnelles, politiques, philosophiques ou religieuses, dans le cadre de leur fonction.

Le devoir de réserve est une obligation qui impose seulement aux agent-es de faire preuve de retenue et de modération dans l'expression de leurs opinions, notamment en dehors de l'exercice de leur fonction.

Les enseignant-es ont le droit, en dehors du cadre scolaire, d'exprimer leurs opinions. Quant à la loi Blanquer dite « Pour une école de la confiance », elle constitue une atteinte à la liberté d'expression des enseignant-es : en intégrant le terme « d'exemplarité », elle expose les enseignant-es qui « dénigraient l'institution scolaire » à des sanctions disciplinaires. ■

Emmanuelle CAZACH



© Marie-Caroline Guérin

## CE QUE N'EST PAS LA LAÏCITÉ

Les atteintes à la laïcité viennent aussi de celles et ceux qui voudraient lui faire dire ce qu'elle n'est pas ; l'instrumentaliser à des fins politiques, idéologiques et médiatiques. Dans le sillage de l'extrême droite, la laïcité érigée en valeur morale devient un outil de différenciation entre les religions. Par la polémique et des distorsions de la réalité, des mouvements politiques ont une interprétation restrictive et dangereuse de la laïcité, volonté d'un républicanisme autoritaire où la laïcité n'est plus conçue comme une liberté mais comme un moyen de multiplier les interdits, d'exclure et de stigmatiser.

Seul l'attachement solide à la loi de 1905 peut nous préserver de ces dérives idéologiques qui œuvrent pour faire de la laïcité un outil de l'intolérance. ■

Emmanuelle CAZACH

## DÉCRYPTER LA LAÏCITÉ

Le jeudi 3 avril 2025, Paul Devin, ancien inspecteur et secrétaire général du SNPI-FSU et Nicolas Cadène, juriste et ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, animeront ce stage dont le but est de mieux comprendre le principe de laïcité. Les enjeux de la laïcité à l'école et dans la société ne peuvent être correctement appréhendés qu'avec de solides apports théoriques, juridiques et pratiques. L'école est au cœur des débats polémiques et est aussi une cible. Il y a une nécessité d'apaisement autour de la laïcité, pour nous, pour notre métier. C'est l'objectif visé par ce stage. Contactez votre section académique pour vous inscrire. ■



© Marie-Caroline Guérin

## FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE

L'enseignement privé sous contrat coûte chaque année entre 10 et 12 milliards d'euros. Entre 2016 et 2023, les lycées privés sous contrat ont bénéficié d'une rallonge de 1,2 milliard d'euros de la part des Régions. Ce soutien au privé se manifeste également à travers les attributions des DHG qui lui sont largement favorables. Une situation d'autant plus inacceptable que bon nombre d'établissements privés ne participent pas à la mixité sociale pourtant cruciale dans un pays qui fait figure de très mauvais élève en matière de réduction des inégalités scolaires. Certains de ces établissements affichent des taux de rentabilité indécents et profitent du saccage en cours de l'Éducation nationale pour vendre un modèle ségrégatif, financé par l'argent public. ■

Ludwig RUAULT

**TERMINALE BAC PRO :**  
**LES EXAMENS**  
**C'EST EN JUIN !**

**POUR LES LP,**  
**LE SNUEP-FSU**  
**CONTINUE**  
**LE COMBAT!**



**SNUEP**  
F.S.U.

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC